



COMMUNIQUE DE PRESSE

Contacts presse :
Presse & vous
Cécile Vienne
T. 01 44 37 00 19
cecile.vienne@press-et-vous.fr

ANFH - Kristel Hamon
T. 01 44 75 12 95 / k.hamon@anfh.fr

A Paris
Le 18/03/2014

ANFH
265, rue de Charenton
75012 Paris
Tél. : 01 44 75 12 95
k.hamon@anfh.fr

Près d'un quart des médecins, pharmaciens et odontologistes hospitaliers publics ont suivi un programme de DPC en 2013

La clôture des comptes de l'ANFH pour l'année 2013 permet de faire un premier point sur l'activité des médecins, pharmaciens et odontologistes hospitaliers en ce qui concerne le suivi des programmes de DPC.

18 623 programmes ont été suivis par 12 693 médecins, odontologistes et pharmaciens (11 500 médecins, 1 386 pharmaciens et 77 odontologistes).

Ce sont donc **24% des personnels médicaux hospitaliers des établissements adhérents à l'ANFH qui ont réalisé un programme de DPC en 2013**, pour un **coût moyen par programme de 703 €**, dont la moitié pour les frais pédagogiques, le reste se répartissant à parts égales entre remboursement des frais de déplacement et d'hébergement et de remplacement des médecins.

Pour l'année 2014, **71 nouveaux établissements publics de santé dont 3 CHU** ont choisi d'adhérer à l'ANFH pour le DPC médical.

Enfin, en 2013, le CDPCMH (instance de gestion du DPC de l'ANFH) a décidé d'utiliser une partie des fonds mutualisés pour financer **179 programmes de DPC suivis par des professionnels médicaux à diplôme hors Union européenne (PADHUE)** exerçant dans les établissements publics de santé adhérents à l'ANFH.

614 établissements publics de santé (66% du total) adhèrent à l'ANFH pour le développement professionnel continu (DPC) de plus de **62 000 professionnels** médicaux, pharmaciens et odontologistes.

L'adhésion à l'ANFH permet en effet de bénéficier des outils de gestion et de suivi (logiciel GESFORM- DPC, déployé dans 907 établissements) et d'un suivi et conseil de proximité de la part des délégations régionales. Cette adhésion permet également aux établissements de

bénéficiaire du financement complémentaire issu de l'industrie pharmaceutique, via la reconduction en 2014 de la convention liant l'ANFH et l'OGDPC (organisme de gestion du DPC). L'ANFH poursuivra en 2014 son soutien au développement du DPC, via des formations d'appui aux professionnels.

OPCA de la fonction publique hospitalière, l'Association Nationale pour la Formation permanente du personnel Hospitalier (ANFH) est agréée par le **ministère du travail, de l'Emploi et de la Santé** pour **collecter et gérer les fonds consacrés au financement du plan de formation** (2,1% de la masse salariale), du **Congé de formation professionnelle** (CFP), **congés pour VAE et pour Bilan de compétences** (0,2% de la masse salariale), **des études promotionnelles** (0,6%), de la **formation professionnelle des travailleurs handicapés** pris en charge par les ESAT (4,8%) et depuis début 2013 du **Développement professionnel continu (DPC) médical** (0,5% et 0,75% de la masse salariale médicale)

En complément de la gestion des 719 millions d'euros collectés, l'ANFH offre à ses adhérents un ensemble de **services** visant à les **accompagner dans la gestion de la formation, des compétences et des métiers** : veille, information, offre de formation, outils méthodologiques, supports de communication...

Reposant sur trois valeurs structurantes -**paritarisme, solidarité et proximité**- plus de 1000 administrateurs bénévoles et 26 délégations régionales œuvrent depuis 1974 pour **l'égalité d'accès à la formation continue et le développement des compétences des agents** employés par les établissements sanitaires, médico-sociaux et sociaux publics, soit plus de 800 000 personnes.

Contact presse :

Presse & vous : Cécile Vienne et Paula Martin / T. 01 44 37 00 19 / cecile.vienne@press-et-vous.fr

ANFH – Kristel Hamon / T. 01 44 75 12 95 / k.hamon@anfh.fr